



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/385
28 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

312ème séance plénière

PC Journal No 312, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 385
COMMUNICATION DE PROJETS DE DOCUMENTS AU CONSEIL MINISTERIEL

Le Conseil permanent décide de demander à sa Présidence de communiquer à la Présidence du Conseil ministériel les documents ci-après :

- Projet de Déclaration de Vienne sur le rôle de l'OSCE dans l'Europe du Sud-Est ;
- Projet de décision sur le renforcement des efforts de l'OSCE pour combattre la traite des êtres humains ;
- Projet de décision sur la nomination de M. Rolf Ekéus Haut Commissaire pour les minorités nationales pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 2001 ;
- Projet de décision sur la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ;
- Projet de décision sur la présidence de l'OSCE en l'an 2002 ;
- Projet de décision sur le prochain Conseil ministériel ou Sommet ;
- Projet de décision sur le barème de répartition des dépenses relatives aux grandes missions de l'OSCE ;
- Projet de décision sur les activités relatives à la police.

Le Conseil permanent recommande au Conseil ministériel d'adopter les documents susmentionnés.

En outre, le Conseil permanent décide de demander à sa Présidence de communiquer à la Présidence du Conseil ministériel, conformément au paragraphe 34 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul, le rapport au Conseil ministériel sur la capacité juridique de l'OSCE et sur les privilèges et immunités (PC.DEC/383).

Le Conseil permanent recommande au Conseil ministériel de prendre note de ce rapport.

Le Conseil permanent recommande aussi au Conseil ministériel de prendre note du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, adopté le 24 novembre 2000 (FSC.DOC/1/00).